

**Arrêté n° 6203 MFT/DGRH du 16 juillet 2024 portant date d'ouverture et organisation matérielle d'un concours externe de recrutement de médecins de catégorie A, relevant de la fonction publique de la Polynésie française**

(NOR : DRH24507824AM)

*Paru in extenso au journal officiel n°79 N du 19/07/2024 à la page 11459 dans la partie Ministère de la fonction publique, de l'emploi, du travail, de la modernisation de l'administration, du développement des archipels et de la formation professionnelle*

Version en vigueur au 29/11/2024

La ministre de la fonction publique, de l'emploi, du travail, de la modernisation de l'administration, du développement des archipels et de la formation professionnelle,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 11-2023 APF/SG du 12 mai 2023 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 815 PR du 3 juin 2024 modifié portant nomination de la vice-présidente et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 818 PR du 3 juin 2024 relatif aux attributions de la ministre de la fonction publique, de l'emploi, du travail, de la modernisation de l'administration, du développement des archipels et de la formation professionnelle ;

Vu l'arrêté n° 824 CM du 13 juin 2024 portant autorisation d'ouverture de concours relevant de la filière administrative et financière, de la filière technique, de la filière socio-éducative et de la filière de la santé de la fonction publique de la Polynésie française, au titre des années 2024 et 2025,

Arrête :

**Article 1er**

Est organisé un concours externe pour le recrutement de médecins.

**Art. 2**

Les conditions d'accès au présent concours et la nature des épreuves figurent en annexe n° 1 du présent arrêté.

**Art. 3**

Le nombre de postes à pourvoir figure en annexe n° 2 du présent arrêté.

**Art. 4**

Le calendrier des opérations du présent concours se décline comme suit :

- la période d'inscription : du jeudi 1er août 2024 au lundi 2 septembre 2024 ;
- la date de passation des épreuves d'admission : à compter du mardi 1er octobre 2024.

**Art. 5**

Des centres d'examen sont ouverts à Tahiti.

**Art. 6**

La directrice générale des ressources humaines par intérim est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 16 juillet 2024.

Pour la ministre de la fonction publique, de l'emploi, du travail, de la modernisation de l'administration, du développement des archipels et de la formation professionnelle, et par délégation, la directrice générale des ressources humaines p.i.,

Moerani LEHARTEL

**Annexe 1 - Conditions d'accès au concours et nature des épreuves**

**Annexe 2 - Liste des postes de médecins mis à concours** Rédaction issue de Arrêté n° 11890 MFT/DGRH du 25 novembre 2024

**Voir toutes les modifications dans le temps :**

- [Arrêté n° 6203 MFT/DGRH du 16 juillet 2024](#), JOPF n° 79 N du 19/07/2024 à la page 11459
- [Arrêté n° 6656 MFT/DGRH du 30 juillet 2024](#), JOPF n° 85 N du 02/08/2024 à la page 12844
- [Arrêté n° 11890 MFT/DGRH du 25 novembre 2024](#), JOPF n° 138 N du 29/11/2024 à la page 22302

## Annexe 1 - Conditions d'accès au concours et nature des épreuves

### Textes réglementaires en vigueur :

- Délibération n° 95-241 AT du 14 décembre 1995 modifiée
- Arrêté n° 286 CM du 17 mars 1997 modifié

### **I) CONDITIONS D'ACCES**

Seuls pourront se présenter au concours des médecins, les candidats remplissant les conditions ci-dessous :

- être de nationalité française ;
- être âgé d'au moins 18 ans et au plus tard de 62 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;
- être titulaire du diplôme d'Etat français de docteur en médecine ou d'un titre permettant l'exercice de la profession de médecin en France et qui justifient, selon la nature du poste à pourvoir :
  - 1° pour la spécialité "médecine générale", du diplôme d'études spécialisées (D.E.S.) de médecine générale ou de la qualification en médecine générale ;
  - 2° pour la spécialité « médecine d'urgence », de la capacité d'aide médicale urgente (C.A.M.U.) ou de la capacité de médecine d'urgence ou du diplôme d'études spécialisées complémentaires (D.E.S.C.) de médecine d'urgence ;
  - 3° pour la spécialité "pédiatrie" du diplôme d'études spécialisées (D.E.S.) de pédiatrie.
  - 4° pour la spécialité "santé publique" du diplôme d'Etat français de docteur en médecine.

### **II) MODALITES D'INSCRIPTION**

L'enregistrement des inscriptions s'effectue au choix :

- **en ligne** sur le site internet de la direction générale des ressources humaines : [www.fonction-publique.gov.pf](http://www.fonction-publique.gov.pf)
- **par voie postale** en adressant le dossier d'inscription complet à l'adresse suivante :

Direction générale des ressources humaines  
BP 124 – 98713 Papeete

A l'appui de leur inscription par voie électronique ou postale, les candidats devront fournir :

**S'agissant du concours interne :** aucune pièce n'est requise.

**S'agissant du concours externe :**

- une copie de la pièce d'identité justifiant de la nationalité française du candidat (carte nationale d'identité ou passeport) ;
  - une copie du diplôme requis ci-dessus.
- **Pour les candidats reconnus travailleurs handicapés :**
- 1) Une copie de la notification de décision délivrée par la COTOREP en cours de validité ;
  - 2) Le cas échéant, un certificat médical, datant de moins de 6 mois, établi par un médecin agréé, précisant la nature des aides humaines et techniques, ainsi que les aménagements nécessaires aux épreuves écrites du concours.

**Toute inscription, qu'elle soit électronique ou par voie postale, incomplète ne sera pas prise en considération. Il appartient aux candidats de s'assurer de la complétude de leur dossier avant transmission.**

### **III) NATURE DES EPREUVES**

Les épreuves d'admission du concours sont les suivants :

1°) Un entretien avec le jury chargé d'apprécier l'expérience professionnelle des candidats et leur aptitude à exercer la profession dans le cadre des missions remplies par les services, suivi d'une série de questions portant sur la connaissance de la Polynésie française, de ses institutions, de sa société, de son histoire, de sa culture et de son environnement ; au cours de cet entretien, seront également jugées : la présentation, l'expression orale et la motivation du candidat (durée 20 minutes - coefficient 5) ;

2°) Un entretien facultatif en langue tahitienne portant sur un sujet d'ordre général (durée 20 minutes - coefficient 2).

La note obtenue à l'épreuve facultative ne peut entrer en ligne de compte en vue de l'admission que pour la part excédant la note de 10 sur 20.

Annexe n° 2 – Liste des postes de médecins mis à concours

1°) Concours externe : 20 postes des médecins

| <i>N°</i> | <i>N° de poste</i> | <i>Entité</i>                                                 | <i>Spécialité</i>  | <i>Lieu d'affectation géographique</i> |
|-----------|--------------------|---------------------------------------------------------------|--------------------|----------------------------------------|
| 1         | 6718               | Agence de régulation de l'action sanitaire et sociale (ARASS) | Santé publique     | Tahiti, Papeete                        |
| 2         | 7752               | Agence de régulation de l'action sanitaire et sociale (ARASS) | Santé publique     | Tahiti, Papeete                        |
| 3         | 9461               | Agence de régulation de l'action sanitaire et sociale (ARASS) | Santé publique     | Tahiti, Papeete                        |
| 4         | 9965               | Agence de régulation de l'action sanitaire et sociale (ARASS) | Santé publique     | Tahiti, Papeete                        |
| 5         | 9454               | Direction de la santé (DSP)                                   | Médecine d'urgence | Huahine                                |
| 6         | 9474               | Direction de la santé (DSP)                                   | Médecine d'urgence | Tahiti, Taravao                        |
| 7         | 2246               | Direction de la santé (DSP)                                   | Médecine générale  | Tahiti, Taravao                        |
| 8         | 2421               | Direction de la santé (DSP)                                   | Médecine générale  | Tahiti, Pirae                          |
| 9         | 2900               | Direction de la santé (DSP)                                   | Médecine générale  | Tahiti, Tiarei-Hitia'a                 |
| 10        | 2904               | Direction de la santé (DSP)                                   | Médecine générale  | Tahiti, Paea                           |
| 11        | 2977               | Direction de la santé (DSP)                                   | Médecine générale  | Huahine                                |
| 12        | 3378               | Direction de la santé (DSP)                                   | Médecine générale  | Tuamotu, Hao                           |
| 13        | 3380               | Direction de la santé (DSP)                                   | Médecine générale  | Tuamotu, Rikitea                       |
| 14        | 6530               | Direction de la santé (DSP)                                   | Médecine générale  | Tahiti, Arue                           |
| 15        | 9350               | Direction de la santé (DSP)                                   | Médecine générale  | Moorea, Afareaitu                      |
| 16        | 9432               | Direction de la santé (DSP)                                   | Médecine générale  | Bora Bora                              |
| 17        | 9455               | Direction de la santé (DSP)                                   | Médecine générale  | Huahine                                |
| 18        | 9469               | Direction de la santé (DSP)                                   | Médecine générale  | Tahiti, Mahina                         |
| 19        | 2420               | Direction de la santé (DSP)                                   | Pédiatrie          | Tahiti, Pirae                          |
| 20        | 9899               | Direction de la santé (DSP)                                   | Pédiatrie          | Raiatea, Uturoa                        |